

COMMUNE DE  
CREUZIER-LE-VIEUX

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 MARS 2016**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 23 mars 2016, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

**Présents** : M. CROUZIER – M<sup>me</sup> BOUILLON – M. CORRE – M. MEUNIER – M<sup>me</sup> GRENIER (Adjoints) – M. POTIGNAT – M<sup>me</sup> SABATIER et M. QUAIRE (Conseillers délégués) – M. BOUCHARD – M. MAIRAL – M<sup>me</sup> FINAT – M<sup>me</sup> JAYAT – M. BACOT – M. BLANCHET – M<sup>lle</sup> ARNOUX – M<sup>me</sup> GRINCOURT-SCHLUMBERGER – M. JOURDAIN – M<sup>me</sup> BRADEL – M. CHAPELLE (Conseillers municipaux).

**Absentes représentées** : M<sup>mes</sup> GAILLE et GUILLET

**Absente** : M<sup>me</sup> HORIOT

*M. Ludovic BLANCHET a été élu secrétaire de séance.*

\* \* \* \* \*

**APPROBATION** du compte rendu du 11 février 2016 par les membres présents.

**I/ DELIBERATIONS :**

**1/ Examen et vote du COMPTE de GESTION et du COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Mr BERTIN, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le compte de gestion établi par le Receveur, à la clôture de l'exercice est conforme à nos écritures comptables. Ensuite, il expose les chiffres du compte administratif de l'année 2015, avant de laisser la présidence au doyen d'âge présent, Monsieur Pierre BOUCHARD qui demande aux membres du conseil de passer au vote : celui-ci est voté à la majorité (3 votes contre : Messieurs JOURDAIN et CHAPELLE, et M<sup>me</sup> GRINCOURT-SCHLUMBERGER), compte administratif qui comporte les comptes suivants :

**Investissement**

Dépenses :	Prévus :	<b>1 921 848,00</b>
	Réalisé :	<b>1 390 299,30</b>
	Reste à réaliser :	<b>92 263,00</b>

Recettes :	Prévus :	<b>1 921 848,00</b>
	Réalisé :	<b>1 303 309,85</b>
	Reste à réaliser :	<b>116 897,00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses :	Prévus :	<b>2 757 958,00</b>
	Réalisé :	<b>2 177 226,48</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

Recettes :	Prévus :	<b>2 757 958,00</b>
	Réalisé :	<b>2 881 405,15</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

## Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 410 893,79
Fonctionnement :	771 870,99
Résultat global :	360 977,20

## 2/ AFFECTATION des RESULTATS 2015

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT      **771 870,99**

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)      **386 259,79**

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)      **385 611,20**

---

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT      **410 893,79**

## 3/ VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Considérant que l'équilibre du budget primitif 2016 nécessite l'augmentation des taux de 2 des 3 taxes directes locales, le Maire propose celui-ci pour cette année tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessous :

	<b>TAXES 2015</b>	<b>TAXES 2016</b>
Taxe d'habitation	<b>6,31</b>	<b>6,78</b>
Taxe foncière (bâti)	<b>6,93</b>	<b>7,45</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>30,79</b>	<b>30,79</b>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette proposition à la majorité (3 votes contre : Messieurs JOURDAIN et CHAPELLE, et M<sup>me</sup> GRINCOURT-SCHLUMBERGER ; et 1 abstention : Monsieur BACOT).

## 4/ Examen et vote du BUDGET 2016

Après les votes du compte administratif 2015, de l'affectation du résultat 2015 et des taux des 3 taxes locales pour 2016, les conseillers présents examinent et votent à la majorité (1 abstention : Monsieur JOURDAIN) l'ensemble des propositions nouvelles du budget de l'exercice 2016, qui peut se résumer comme suit :

**Investissement** : - dépenses : 1 664 749 €  
- recettes : 1 664 749 €

**Fonctionnement** : - dépenses : 3 083 223 €  
- recettes : 3 083 223 €

## 5/ URBANISME : échange de terrains

Suite à la division d'une parcelle appartenant à HLM FRANCE-LOIRE (section AO n°746 sise 15 rue des Roussilles), le géomètre s'est aperçu de quelques empiètements réciproques entre de société et de la Commune sur leur patrimoine.

FRANCE-LOIRE nous propose de faire établir par un notaire un acte d'échange sans soulte, et de prendre à sa charge les frais de géomètre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter cette proposition mais sous réserve que HLM FRANCE-LOIRE participe également aux frais d'acte notarié. Il autorise Monsieur Gilbert CROUZIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer celui-ci chez Maître Jean-Marc CORRE.

## **6/ RYTHMES SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES**

Par courrier de l'académie de Clermont-Ferrand (en date du 09 mars 2016), un document nous a été transmis qui n'est à utiliser qu'en cas de volonté de modifier les horaires des écoles, en rapport avec les activités périscolaires. Après consultation des directeurs et des équipes enseignantes des 2 écoles, seul le personnel de l'école élémentaire souhaite apporter des modifications à l'organisation de la semaine scolaire.

Madame Nathalie BOUILLON nous présente les horaires suivants :

- L'école maternelle : 08h45-11h45 / 13h30-15h45 les lundi, jeudi et vendredi  
08h45-11h45 / 13h30-15h30 le mardi  
08h45-11h45 le mercredi
- L'école primaire : 08h30-11h45 / 13h30-15h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi  
08h30-11h30 le mercredi

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter cette proposition.

## **7/ VVA : projet de rénovation thermique « COCON »**

Face à l'augmentation inéluctable du prix des énergies, les collectivités locales font le douloureux constat de la croissance régulière des charges énergétiques liées à leur patrimoine bâti. La rénovation thermique est un passage obligé pour tâcher de contenir cette hausse dans le temps.

L'Aduhme et le Département du Puy-de-Dôme ont mené l'opération COCON 63 qui est une démarche innovante pour isoler les combles perdus de bâtiments publics dans le Puy-de-Dôme. Cette démarche exemplaire a été reprise par la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier sous le nom de COCON Vichy Agglomération. L'isolation des combles perdus est l'opération de rénovation thermique avec le plus fort taux de retour sur investissement, en moyenne 30% des déperditions thermiques se font par le toit.

Cette opération de rénovation thermique permettra de réduire les charges énergétiques qui pèsent sur les budgets des collectivités.

Il est proposé à notre Commune :

- d'adhérer au groupement de commande composé des 23 communes membres de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, ainsi que des 15 communes membres de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise pour la réalisation de l'Opération COCON Vichy Agglomération ;
  - d'approuver les dispositions de la convention constitutive dudit groupement telle qu'annexée aux présentes ;
  - d'autoriser le Maire à signer ladite convention ;
  - de donner mandat au Président de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier pour le représenter à la convention de partenariat avec le futur partenaire CEE,
- Après en avoir délibéré, les membres du conseil votent à l'unanimité ces propositions.

\* \* \* \* \*

## **II/ QUESTIONS DIVERSES : /**

Séance levée à 20h15.